

riente et de leurs conseils mutuels, si la question de la confédération n'était point venue les éloigner quelque peu. Car, ce n'est un secret pour personne qu'à partir de 1867 leurs relations sont devenues moins intimes, malgré qu'ils aient conservé l'un pour l'autre les égards et le respect qu'ils se devaient et qu'ils méritaient si bien. Que d'événement, pourtant, les ont rapprochés. Ils ont célébré la même année leurs noces d'or, celles de son entrée dans le sacerdoce pour l'un, et celles de son entrée dans le barreau pour l'autre : et la mort même s'est chargée de les unir de nouveau et pour toujours ; car ils sont partis pour un monde meilleur dans la même année et à quelques mois d'intervalles seulement ; et, suivant l'ordre naturel, M. Cherrier, qui était le plus vieux, partit le premier, et l'évêque, qui l'était le moins, partit le second. Ces deux grandes âmes se sont rencontrées là bas pour recevoir la récompense due aux vertus qui les unissaient sur la terre.

M. Cherrier a été plus de 64 ans avocat. Il est facile, en conséquence, de se faire une idée de l'expérience qu'il avait acquise et des connaissances précieuses qu'il possédait, tant sous le rapport de la théorie du droit que sous celui de la pratique et de la jurisprudence.

Sa mémoire était aussi heureuse que son esprit était vif, et on ne le consultait jamais sur un point de loi, sur un précédent, sur une question d'histoire sans être sûr de recevoir exactement le renseignement désiré. Il lisait beaucoup, même dans les dernières années de sa vie ; on trouve de nombreuses preuves des recherches continuelles et savantes qu'il faisait en feuilletant les livres dont il avait l'habitude de se servir. On connaît

ses auteurs favoris par la place qu'ils occupaient dans sa bibliothèque ; et les nombreuses annotations qu'ils contiennent.

C'était une intelligence d'élite et un cœur d'or ; et il savait toujours rendre service tout en vous offrant des excuses pour la liberté qu'il prenait en vous obligeant.

* * *

Il parlait de ses confrères avec les plus grands égards et savait reconnaître le talent et l'apprécier avec une délicatesse extrême et une justesse remarquable. Il a survécu à plusieurs générations d'avocats et de juges et se trouvait conséquemment en état de vous renseigner exactement sur les capacités, l'éloquence et les spécialités de chacun.

Dans le vieux Montréal, les plaidoiries faites au palais, étaient des événements ; on allait les entendre comme on va aujourd'hui entendre une pièce de théâtre. Dans ce temps-là les avocats faisaient des discours aux juges qui avaient le temps et la patience de les écouter, et la bonté de les admirer. Aujourd'hui on ne fait plus de discours aux juges ; on les abrutit avec des plaidoyers secs et arides, et ils se vengent bien en rendant leurs jugements. Alors on plaidait pour gagner ; maintenant on plaide pour aller en appel ; et si nos magistrats ne jugent pas aussi bien, c'est peut-être parcequ'on plaide plus mal.

En répondant au toast qui lui avait été porté, au banquet donné par le barreau en son honneur, en 1872, M. Cherrier disait :

A l'époque où je suis entre au barreau brillait à Québec et à Montréal, une constellation d'avocats célèbres par des talents de premier ordre, par des connaissances légales étendues et une éloquence souvent entraînante. Ils étaient dignes